



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeR
M

26063780

Déposé / Reçu le

12 MAI 2026

au greffe du ^{Gref} tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0460 902 725

Nom

(en entier) : Fm-A Invest

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Boulevard du Roi Albert II 19

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 30 avril 2026 :

"[...]"

III. DECISIONS

III.1. Démission d'administrateurs de la Société;

L'Actionnaire Unique prend connaissance, et accepte pour autant que de besoin, la démission de Monument Immo Management SA, représentée par sa représentante permanente Wilmotte Stéphanie en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à la date des présentes.

L'Actionnaire Unique prend connaissance, et accepte pour autant que de besoin, la démission de PH Advisory SRL, représentée par son représentant permanent Herremans Pieter en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à la date des présentes.

"[...]"

III.2. Nomination d'administrateurs de la Société

L'Actionnaire Unique nomme la société anonyme de droit belge « VF Capital », dont le siège social est situé à Diestsesteenweg 31, 3210 Lubbeek, inscrite au registre des personnes morales du tribunal de l'entreprise de Louvain, sous le numéro d'entreprise 0542.579.495, représentée par son représentant permanent Bert Vandeurzen, comme administrateur de la Société, avec effet à la date des présentes.

L'Actionnaire Unique nomme la société à responsabilité limitée de droit belge « Rio Management », dont le siège social est situé à Echostraat 15, 3110 Rotselaar, inscrite au registre des personnes morales du tribunal de commerce de Louvain, sous le numéro d'entreprise 0770.625.804, représentée par son représentant permanent Anthony Piette, comme administrateur de la Société, avec effet à la date des présentes.

Les administrateurs susmentionnés sont nommés pour une période de six (6) ans et leurs mandats ne sont pas rémunérés, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

III.3. Procuration spéciale

L'Actionnaire Unique désigne (i) Louise-Cécile Lauwers et (ii) Koen Hoornaert, Laurent Detaille, Rik Vlasschaert et Emma Van den Bergh, avocats, ayant tous leur cabinet à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 221, ou tout avocat du cabinet Van Olmen & Wynant, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution (les "Mandataires") pour représenter la Société en ce qui concerne l'accomplissement des obligations de dépôt et de publication en ce qui concerne les décisions qui précèdent.

Cette procuration implique que chaque Mandataire peut effectuer tous les actes nécessaires et utiles liés à ces obligations de dépôt et de publication."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Mandataire spéciale
Louise-Cécile Lauwers

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).